PARCOURS

TRUITE SPORTIFS 2026

REGLEMENTATION APPLICABLE du 14 Mars au 24 Avril 2026 inclus :

- Pêche INTERDITE du 09 au 13 Mars inclus
- Ouverture le 14 Mars 6 h 50
- Pêche à 1 seule canne
- Aux esches naturelles et aux leurres
- 3 truites/jour/pêcheur
- Remise à l'eau obligatoire de toutes les autres espèces
- Pêche interdite les Vendredis jusqu'au 24 avril

INFOS PRATIQUES :

- 8 Parcours sur 20 km de rivières :
  - L'Yon à Chaillé sous les Ormeaux
  - Le Jaunay à Beaulieu Sous la Roche
  - La Mère à Antigny
  - La Vie au Poiré Sur Vie et Aizenay
  - La Doulaye sur les Pineaux et Moutiers/ Lay
  - Le Marillet à Château Guibert et Mareuil
  - Ruisseau de l'étang de la Cacaudière à la Pommeraie Sur Sèvre
  - Le Grand Lay à Monsireigne et au Boupère
- Alevinages réguliers de Mars à Avril
- Détail des parcours sur la carte interactive de notre site internet
- Découvrez également nos 40 parcours classiques (Pêche au leurre interdite)

SCAN ME

85 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

02 51 37 19 05

www.federation-peche-vendee.fr